

COMITE SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du 12 juin 2024

L'an **deux mille vingt-quatre, le douze juin**, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à **dix-huit heures quinze** en session ordinaire, au siège du syndicat à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

Nombre de conseillers : En exercice **21** Présents **13**
Votants **18** Date de convocation : le 06/06/2024

PRESENTS : Gérard BERTHIER, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL (Champagne-en-Valromey), Vanessa BERNE, Nathalie GALLET, Jean ROCHE (Haut-Valromey), Pierre BROUSSART (Ruffieu), André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD (Valromey-sur-Séran).

EXCUSES : David GUILLET (Arvière-en-Valromey) : pouvoir donné à Annie MEURIAU, Christophe MICHAILLE (Champagne-en-Valromey) : pouvoir donné à Dominique CHARVET, Valérie TOURNEMINE (Champagne-en-Valromey) : pouvoir donné à Philippe HAMEL, Bernard ANCIAN (Haut-Valromey) : pouvoir donné à Jean ROCHE, Marine MEUNIER (Talissieu), Nicole BIDET (Valromey-sur-Séran) : pouvoir donné à Pauline GODET.

ABSENTS : Serge BUSCEMI (Talissieu), Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran)

Pierre BROUSSART est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil de l'association Valmuse pour une présentation de son projet associatif.
- 2) Accueil d'un nouveau délégué et installation dans les commissions.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 3/04/2024.
- 4) Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.
- 5) Information sur l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la piscine de Champagne.
- 6) Information sur le projet d'installation d'un restaurant sur le site de la Vendrolière.
- 7) Information sur la 14^{ème} édition du FORUM des associations.
- 8) Information sur la demande création d'une salle de spectacle.
- 9) Demande de subventions pour la création d'un plan d'eau biologique.
- 10) Demande de subventions pour la restauration du mur de soutènement d'Arvières.
- 11) Demande de subventions pour le remplacement du télescope 600 de l'observatoire.
- 12) Demande de subventions pour la réalisation de travaux dans les écoles.
- 13) Demande de subventions pour le changement des éclairages des écoles de Champagne.
- 14) Validation et financement des actions PEDT-PM 2024/2025.
- 15) Assistance du CDG01 dans le cadre du dispositif dérogatoire de promotion interne par détachement.
- 16) Budget général : décision modificative n°1.
- 17) Questions diverses.

1. Accueil de l'association Valmuse pour une présentation de son projet associatif.

Pauline GODET accueille Robert LLORCA et Constance BOERNER, respectivement président et coordinatrice/enseignante de Valmuse qui, à leur demande, ont souhaité rencontrer les membres du comité syndical pour leur exposer les projets de l'association. Elle rappelle qu'une convention, aujourd'hui dépassée, avait été conclue entre le SIVOM et Valmuse pour définir les conditions de partenariat.

Robert LLORCA et Constance BOERNER remettent et commentent une note de présentation :

- Une association qui compte actuellement 149 adhérents.
- Une école de musique qui dispense des cours à 108 élèves en 2023 (Valromey, Bugey sud...)

- Une médiation artistique avec la proposition d'interventions dans les écoles, de stages (208 élèves en 2023) ou de concerts, spectacles, festivals (1700 à 1800 spectateurs par an) ou encore des résidences d'artistes (danse, théâtre, musique...)
- Une collaboration avec des partenaires locaux (projet culturel de territoire avec la CCBS, associations locales, ALSH...)
- Un partenariat avec d'autres écoles de musique situées à Belley, Bellegarde, Nantua, Plateau d'Hauteville et Virieu le Grand.

Grâce à la qualité de son travail, Valmuse a été 3 fois lauréat de la Fondation de France et depuis mars 2024 bénéficie du référencement ADAGE qui permet aux artistes d'être labellisés au niveau national et aux écoles de bénéficier de financement de la DRAC ou de l'éducation nationale.

Un nouveau projet d'établissement doit être rédigé pour 2024-2029 dans le cadre du schéma d'enseignements artistiques du Département.

Considérant la hausse des salaires et des frais généraux, les heures de coordination non payées (351 h en 2023, soit plus de 10 000 €) et la révision du poste comptable (+ 500 € sur 2023), les représentants de Valmuse souhaitent la consolidation du poste administratif pour structurer de manière pérenne l'association et envisagent la création d'un poste de médiateur artistique à hauteur de 8h/semaine, soit 8 500 €/an chargé pour l'organisation, le suivi, la communication et la coordination des actions de l'école de musique et la médiation artistique. Il est précisé que ce poste est financé à 50 % par le Département et qu'une augmentation des tarifs est envisagée pour les adhérents. L'association sollicite le SIVOM du Valromey pour les 50% restants.

Il est demandé à l'association, dont l'assemblée générale aura lieu le 14/06, de fournir ses bilans, de transmettre son nouveau projet d'établissement (d'ici fin août) et de travailler avec le SIVOM à la rédaction d'une nouvelle convention de partenariat. Concernant poste de médiateur, cette demande pourrait être examinée à l'échelle de la CCBS.

2. Accueil d'un nouveau délégué et installation dans les commissions. [Délibération N° 2024/19]

Pauline GODET expose à l'assemblée que suite à la démission de Laetitia CHARPY, le conseil municipal de Haut Valromey a pourvu à son remplacement et a désigné Nathalie GALLET pour siéger au comité syndical. Puis, elle rappelle que le comité syndical a constitué les commissions thématiques suivantes :

- Action sociale, politique enfance-jeunesse, conduite du PEL
- Vie culturelle, vie associative, communication
- Gestion du patrimoine
- Finances
- Prospectives

Nathalie GALLET fait part de son souhait d'intégrer la commission « Affaires sociales, enfance-jeunesse, PEL ».

Le Comité Syndical, à l'unanimité, désigne Nathalie GALLET membre de la commission « Affaires sociales, enfance-jeunesse, PEL ».

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3/04/2024.

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 03/04/2024 à l'unanimité.

4. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.

| DATE | ENTREPRISE | SERVICE | PRESTATION | MONTANT TTC |
|------------|------------------|-----------------------------|------------------------------------------|-------------|
| 27/03/2024 | Laurent BOUREAU | SIVOM du Valromey | Amélioration poste informatique | 173,00€ |
| 27/03/2024 | Technydroenergy | Ecole Virieu | Changement chauffe-eau | 702,00€ |
| 11/04/2024 | In Situ | Ecole élémentaire Champagne | Etude acoustique cantine | 2 040,00€ |
| 16/04/2024 | ATME DESCHAMPS | Médiathèque | Dépose, repose équipements électriques | 1 519,66€ |
| 19/04/2024 | EGSOL | Mur d'Arvières | Etude de sols | 16 418,40€ |
| 29/04/2024 | Laurent BOUREAU | Médiathèque | Amélioration poste informatique | 195,00€ |
| 30/04/2024 | MICROBIB | Médiathèque | Contrat de maintenance Sapentia | 540,00€ |
| 30/04/2024 | PESENTI | Maison de pays | Réfection sols paliers R+1 et R+2 | 4 260,00€ |
| 06/05/2024 | SODEVAL | Mur d'Arvières | Transport d'eau pour étude de sols | 1 044,00€ |
| 22/05/2024 | PIERRE ET JARDIN | Ecole Talissieu | Fourniture et pose clôture | 440,00€ |
| 06/05/2024 | Technydroenergy | Maison de pays | Dépose et repose des WC (réfection sols) | 1 155,00€ |
| 06/05/2024 | ATME DESCHAMPS | Maison de pays | Vérification détection incendie | 475,50€ |
| 06/05/2024 | LAGRANGE | Maison de pays | Entretien VMC | 853,00€ |

5. Information sur l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la piscine de Champagne.

Pauline GODET et Philippe HAMEL présentent l'étude de faisabilité réalisée par ALAMO et BERIM, notamment les 2 scénarii de base proposés :

- 1- Accès à la piscine par l'entrée actuelle : construction d'un espace d'accueil, création d'une zone de déchaussage et d'une infirmerie, rafraîchissement des vestiaires, élargissement des portes d'accès au bassin, pose de casiers extérieurs, création d'un cheminement PMR, création d'un local produits (9 m²), reprise du local de traitement de l'eau, reprise des bassins. Coût prévisionnel de l'opération : 435 395 € HT.
- 2- Accès à la piscine côté camping (accès inchangé pour les scolaires) : construction d'un bâtiment d'accueil au sud de la piscine comprenant accueil, vestiaires, douches, local MNS d'une surface totale d'environ 65 m² plus autres prestations identiques à scénario 1. Coût prévisionnel de l'opération : 603 782 € HT.

Ainsi que les différentes options étudiées :

- Création d'un splashpad en remplacement de la moitié du petit bassin
- Moquette solaire pour chauffer l'eau des bassins
- Prolongement de la plage sud (en dalles béton ou végétalisée)
- Prolongement de la plage est (en dalles béton ou végétalisée)
- Pose de tables de pique-nique
- Production d'ECS par chauffe-eau solaire
- Peinture de sols dans local traitement de l'eau
- Amélioration de l'hydraulique des bassins
- Couverture thermique du bassin de nage
- Remplacement pompes de traitement de l'eau
- PAC pour réchauffage du bassin de nage
- Revêtement de bassin en PVC armé
- Amélioration de l'hydraulique du bassin de nage uniquement
- Pergola sur plage sud

Soit un montant qui peut varier de 435 395 € HT à 791 967 € HT.

Pauline GODET précise que le SIVOM a rempli sa mission de diagnostic et qu'à ce stade, il n'est plus compétent pour poursuivre l'étude du projet.

Philippe HAMEL dit avoir présenté l'étude au conseil municipal mais compte tenu que la commune a lancé d'autres projets d'investissement, dispose de marges de manœuvre réduites et peut difficilement engager un projet d'envergure à moins de 2 ans des élections municipales, il lui semble difficile pour Champagne de porter cet investissement dans sa globalité. Cependant, l'étude de faisabilité « à tiroirs » peut permettre de retenir quelques pistes d'investissement.

Robert SERPOL demande quelles sont les subventions mobilisables. Pauline GODET indique que ce projet pourrait être financé par le Département de l'Ain (équipements structurants), la Région AURA (Bonus ruralité, la commune de Champagne n'ayant pas encore déposé de dossier au titre de ce dispositif, serait considérée comme prioritaire), l'Etat (DETR, CPIER massif du Jura)...Elle ajoute qu'une somme correspondant à l'excédent du budget de la Bussière, porté par la CCBS de 2017 à 2023 suite à la dissolution de la CCV et au transfert de cette compétence, doit revenir au territoire du Valromey sous la forme d'un fonds de concours. Cependant, les syndicats ne peuvent en bénéficier. La seule façon de ne pas perdre cette somme est de la reverser à une ou plusieurs communes pour le financement d'un projet structurant tel que la piscine de Champagne.

Pour Philippe HAMEL, cette opportunité est à étudier. Il demande si ce montant est compris dans le plafond des aides publiques fixé à 80%. Cette question sera posée à KPMG.

A la question de Jean ROCHE de savoir si cette somme peut être répartie entre plusieurs projets, Pauline GODET répond par l'affirmative.

Pauline GODET précise que plusieurs montages juridiques peuvent être envisagés pour porter l'investissement et le fonctionnement.

Après différents échanges, l'assemblée retient le scénario 1 + aménagement d'un splashpad dans la moitié du petit bassin.

Philippe HAMEL pense que le projet pourrait être lourd à porter pour la commune, néanmoins il le présentera avec ces nouveaux éléments au conseil municipal du 22/07.

Pauline GODET tient à souligner la réelle opportunité de cette solidarité pour le territoire et ses habitants.

6. Information sur le projet d'installation d'un restaurant sur le site de la Vendrolière.

Le 7 mai dernier, les membres de la commission travaux ont rencontré Justin et Bénédicte ANCIAN qui ont présenté leur projet de construction d'un restaurant/grill sur le site de la Vendrolière : bâtiment de 100 m² pouvant accueillir 50 couverts, sur un terrain de 1 000 m². Le bâtiment, classé ERP 5^{ème} catégorie, devra respecter les contraintes réglementaires de sécurité et d'accessibilité et être relié aux réseaux eau, électricité, assainissement (à construire ou à partager avec le SIVOM). Ils souhaiteraient que le SIVOM se prononce sur ce projet, à l'étude depuis 2 ans et qu'ils voudraient opérationnel pour 2026.

Pauline GODET rappelle que la volonté du SIVOM était de mener ces 2 projets de front mais la nécessité de modifier le PLU, procédure qui prendra 1 an environ, implique une temporalité différente.

Pierre BROUSSART déplore ce calendrier et dit qu'il est difficile de prendre une décision alors que le programme du dossier de baignade biologique n'est pas finalisé : contraintes sur le lieu d'implantation, sur les réseaux, sur les activités proposées...

Philippe HAMEL s'interroge sur le manque de professionnalisme des porteurs de projet. Il est précisé que Bénédicte ANCIAN suit une formation de cuisine.

Jean ROCHE souhaite que le projet d'implantation soit validé par les collectivités pour qu'il s'intègre au mieux sur le site.

Marie-Françoise MARTINOD se demande ce que deviendra leur projet si la baignade biologique ne se fait pas.

Pauline GODET convient que plusieurs points juridiques, techniques et financiers seront à éclaircir mais compte-tenu du délai d'instruction du dossier de permis de construire, elle pense que le SIVOM doit rapidement donner une réponse aux privés. Elle ne conçoit pas un portage de l'investissement par le SIVOM, d'où la nécessité de trouver un outil adapté tel que le bail emphytéotique.

Considérant que le projet de baignade est loin d'être finalisé, Jean-François MARTINE se dit favorable à la poursuite de ce projet sous réserve que le SIVOM garde la propriété foncière.

Robert SERPOL propose que le local existant soit intégré dans le projet du futur restaurant (si tous les équipements liés à la baignade sont situés à proximité du bassin).

Pierre BROUSSART estime que la meilleure formule est le bail emphytéotique ; sa seule inquiétude étant que le projet privé risque de contraindre le projet du SIVOM...

Pour André BOLON, ce délai leur permettra d'avancer sur la partie réglementaire et technique de leur projet.

En conclusion, l'assemblée accepte la poursuite de l'étude du projet tout en précisant que le SIVOM ne vendra pas le foncier, qu'il ne portera pas l'investissement (conclusion d'un bail emphytéotique avec demande d'un loyer) et que dans l'hypothèse de l'ouverture de la baignade biologique, une partie des recettes de petite restauration devra lui revenir.

7. Information sur la 14^{ème} édition du FORUM des associations.

Cf compte-rendu de la commission « vie culturelle, associations, communication » du 5/06/2024.

Lors de la rencontre avec les associations le 5 juin dernier, il a été décidé de reconduire le FORUM des associations le samedi 7/09/2024 de 10h à 16h, à la maison de pays, dans la même configuration qu'en 2023.

8. Information sur la demande création d'une salle de spectacle.

Cf compte-rendu de la commission « vie culturelle, associations, communication » du 5/06/2024.

Pauline GODET donne lecture d'un courrier signé de 3 associations, Ciné Rencontre, Valmuse, Le Lab et d'un conférencier, Nicolas VINCENT, sollicitant le SIVOM pour la création d'une salle de spectacle dédiée au cinéma, concerts, spectacles, théâtre et conférences. Ils avancent que la salle des fêtes de la maison de pays est devenue inadaptée pour un public de plus en plus nombreux et qu'une nouvelle salle, idéalement placée à Champagne en Valromey, d'une capacité de 250 places, permettrait d'intégrer des tournées de spectacles régionales dynamisant ainsi le territoire.

Lors de la réunion de la commission le 5/06, différentes possibilités ont été évoquées :

- ⇒ construction d'un bâtiment sur la commune de Champagne en Valromey : se pose la question du foncier, des autorisations d'urbanisme, du bruit, du coût de construction ...
- ⇒ rénovation d'une ancienne friche...
- ⇒ désacralisation d'une église et transformation en lieu culturel.
- ⇒ transformation de la salle des fêtes de la maison de pays pour se rapprocher des critères d'une salle de spectacle.

Cette dernière hypothèse étant la plus réaliste au regard des capacités financières du SIVOM et de la sous- utilisation de cette salle. Pauline GODET précise que quel que soit le scénario retenu, le coût d'investissement d'un tel projet sera très élevé pour le SIVOM. A cela, s'ajoute nécessairement la gestion administrative, technique, artistique afin que cette salle ne reste pas une coquille vide.

Philippe HAMEL constate que le territoire dispose de suffisamment de patrimoine pour que la culture vive localement.

Le Comité Syndical valide la constitution d'un groupe de réflexion pour travailler sur ce projet.

9. Demande de subventions pour la création d'un plan d'eau biologique. [Délibération N° 2024/20]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée la volonté du SIVOM du Valromey de réaménager le plan d'eau de la Vendrolière dans une démarche environnementale et ainsi développer une offre touristique innovante, diversifiée et toute saisons et allonger la fréquentation touristique.

Dans cet objectif, une étude de faisabilité technique et financière été confiée au bureau d'études GREEN CONCEPT, paysagistes - concepteurs, qui conçoit depuis 30 ans des plans d'eau de baignade à filtration biologique.

Ce document a permis d'établir un diagnostic du site, notamment au niveau urbanistique, environnemental, sanitaire, technique et fonctionnel, de définir les caractéristiques de la baignade et les principes d'aménagement et d'évaluer les dépenses d'investissement et les études nécessaires au montage du projet ainsi que les dépenses de fonctionnement (personnel, entretien, énergie, maintenance...).

À l'issue de cette étude, le coût d'investissement prévisionnel serait le suivant :

- Travaux : terrassement, génie civil, étanchéité, hydraulique, biotope humide, aménagements paysagers, bâtiment, imprévus = 1 413 500 € HT

- Études : géotechniques, relevé topographique et bathymétrique, analyses d'eau, maîtrise d'œuvre, étude environnementale, contrôle technique, permis d'aménager, dossier baignade, plan d'organisation de la surveillance et des secours, mission OPC = 271 600 € HT

Soit un coût total de 1 685 100 € HT.

Pauline GODET rappelle à l'assemblée qu'une réunion avec les différents financeurs potentiels a eu lieu le 05/07/2023, par anticipation, afin de valider le plan de financement prévisionnel. Cependant, à ce jour, celui-ci n'est pas encore arrêté.

Mais compte-tenu du calendrier pour le dépôt des dossiers de demande de subventions dans le cadre du pacte de territoire 2024-2026, et même si le projet n'est pas sûr de voir le jour, elle propose de déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain au titre du dispositif « Investissements structurants » : 150 000 €, soit 15% d'une dépense plafonnée à 1 000 000 € HT. Elle précise que plan de financement sera arrêté ultérieurement.

Le Comité Syndical, donne son accord à l'unanimité et valide le plan de financement proposé.

Pauline GODET ajoute que le projet sera présenté devant la commission tourisme de la CCBS le 20 juin prochain.

10. Demande de subventions pour la restauration du mur de soutènement d'Arvières. [Délibération N° 2024/21]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée que suite à la réalisation d'un diagnostic du mur de soutènement du jardin de l'ancienne chartreuse d'Arvières par Ricardo GIORDANO, Architecte en Chef des Monuments Historiques, et considérant d'une part l'état de dégradation des structures en l'absence de protections efficaces par les couronnements et d'autre part la réduction des conditions de sécurité sur le site, il a été décidé de procéder à la restauration de cet ouvrage.

Elle précise que le montant prévisionnel de l'opération a augmenté par rapport au chiffrage initial. Cette évolution est due à deux paramètres :

- ⇒ Ajustement de préconisations suite aux investigations géotechniques et de certaines précisions techniques de projet.
- ⇒ Augmentation générale des prix entre la 1^{ère} estimation d'octobre 2022 et aujourd'hui (indice BT 01 réactualisé mensuellement).

De plus, compte tenu du projet de drainage du mur, la limite entre la tranche 1 et la tranche 2 de travaux a été déplacée afin de correspondre à une coupure logique de chantier.

Puis, elle présente l'avant- projet et le coût estimatif des travaux réalisés par l'ACMH :

- ⇒ Tranche 1 (installations de chantier, échafaudages, maçonnerie, études, honoraires) : 571 511,50 € TTC.
- ⇒ Tranche 2 (installations de chantier, échafaudages, maçonnerie, études, honoraires) : 265 774,28 € TTC.

Afin de financer cette opération, elle propose de délibérer sur le plan de financement prévisionnel qui suit, étant précisé que c'est le montant TTC qui sera retenu puisque le SIVOM du Valromey ne récupère pas la TVA sur ces dépenses. Elle ajoute que les dossiers de demande de subvention déposés en 2024 concernent la tranche 1 des travaux (une nouvelle demande sera déposée en 2025 pour la tranche 2).

Tranche 1 :

- ❖ Subvention du Département de l'Ain au titre du patrimoine historique bâti (immeubles classés) : taux de 15% d'une dépense subventionnable de 571 511.50 € TTC avec un plafond de subvention fixé à 50 000 € TTC par exercice, soit 50 000 € ;
- ❖ Subvention de la Région AURA au titre du dispositif « Plan de préservation et de mise en valeur du patrimoine » : taux de 30% d'une dépense subventionnable de 571 511.50 € TTC avec un plafond de subvention maximum de 120 000 € par exercice budgétaire et par opération, soit 120 000 € ;
- ❖ Subvention de l'État au titre des Monuments Historiques : taux de 35% d'une dépense subventionnable de 571 511.50 € TTC, soit 200 029 € ;
- ❖ Fonds propres du SIVOM du Valromey : 201 482.50 €, soit 35 % du coût total des travaux TTC.

Le Comité Syndical, par 2 voix contre et 16 voix pour, accepte (sous réserve de l'obtention des subventions sollicitées) d'engager les études et travaux nécessaires pour la restauration du mur de soutènement de la tranche 1 et valide le plan de financement proposé.

11. Demande de subventions pour le remplacement du T600 de l'observatoire. [Délibération N° 2024/22]

Pauline GODET rappelle que dans le cadre de sa compétence « observatoire astronomique de la Lèbe », la communauté de communes du Valromey puis le SIVOM du Valromey ont participé, depuis 2000, aux différentes phases de développement du site : construction de l'observatoire astronomique en 2000, aménagement du chemin des étoiles en 2004, construction du bâtiment d'accueil pour permettre l'organisation de conférences, d'expositions et d'activités pédagogiques en 2011 et enfin installation d'un planétarium en 2019.

Elle précise qu'afin de pérenniser et conforter l'animation culturelle et scientifique de l'observatoire, de développer des actions de sensibilisation des publics à l'astronomie et d'élargir son champ d'intervention en vue d'une intégration dans l'offre touristique du Valromey, un partenariat a été formalisé entre le SIVOM du Valromey, le département de l'Ain et l'Observatoire Astronomie Nature du Valromey, une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée pour la période 2024-2026.

L'Observatoire Astronomie Nature du Valromey envisage un nouveau programme d'investissement et sollicite le SIVOM du Valromey pour sa mise en œuvre :

- Remplacement du télescope 600 (acheté en 2000 et désormais obsolète : images de mauvaise qualité, difficulté d'accès pour les personnes handicapées et les enfants car nécessité d'un escabeau pour accéder à l'oculaire).
- Aménagement d'un amphithéâtre extérieur à l'arrière du bâtiment T600 par la pose de blocs paysagers pour permettre l'organisation de conférences et animations diverses.
- Implantation d'un bâtiment modulaire d'environ 36 m² pour permettre l'accueil d'une vingtaine d'enfants afin de multiplier les ateliers (planétarium, salle Albert Marie, chemin des étoiles).
- Implantation de toilettes sèches : le site ne compte que deux toilettes alors que plus de 6 000 personnes sont accueillies sur l'année.

Pauline GODET propose de réaliser une 1^{ère} tranche de travaux correspondant au remplacement du télescope 600 et présente le devis de la société COSMODIFF d'un montant de 81 990,83 € HT. Afin de mettre en œuvre cette opération, elle propose de déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain au titre du dispositif « Équipements de proximité ».

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est donc le suivant :

- Subvention du Département de l'Ain : 24 597 €, soit 30% d'une dépense subventionnable de 81 990,83 € HT ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 57 393,83 €.

Interventions :

Pierre BROUSSART demande que l'assemblée soit de nouveau consultée pour valider l'engagement de cet investissement.

Compte-tenu de la valeur du matériel, Pauline GODET pense que le site devrait être sécurisé par une alarme.

Le Comité Syndical, à l'unanimité valide le remplacement du télescope 600 de l'Observatoire de la Lèbe et valide le plan de financement proposé.

12. Demande de subventions pour la réalisation de travaux dans les écoles. [Délibération N° 2024/23]

Pauline GODET rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa compétence « construction, extension, rénovation, entretien et gestion des bâtiments scolaires publics et prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'immobilier scolaire », le SIVOM du Valromey assure la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Elle présente les travaux qui sont programmés cette année dans les différents bâtiments :

- École de Brénaz : Fourniture et pose d'un portillon sécurisé dans la cour (AMBIANCE BOIS 01) : 1 940,00 € (TVA non applicable).
 - École de Virieu le Petit : Réfection du bureau de l'enseignante (SAS CMH RENOV) : 9 027,50 € HT. Fourniture et pose d'une porte sécurisée (AMBIANCE BOIS 01) : 2 200,00 € (TVA non applicable).
 - École élémentaire de Champagne en Valromey : Fourniture et pose de panneaux acoustiques à la cantine (SAS PESENTI) : 4 632,50 € HT.
 - École maternelle d'Hotonnes de Haut Valromey : Motorisation des volets roulants (EURL LYVET) : 7 488,64 € HT.
- Soit un montant total de : 25 288,64 € HT.

Afin de financer ces investissements, elle propose de solliciter une subvention auprès de l'État, au titre de la DETR 2024, (taux maximum de 40%). Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande serait donc le suivant :

- Subvention de l'État au titre de la DETR : 10 115 €, soit 40% d'une dépense subventionnable de 25 288,64 € HT ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 15 173,64 € (sur le montant HT des travaux).

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux présentés et valide le plan de financement proposé.

13. Demande de subventions pour le changement des éclairages des écoles de Champagne. [Délibération N° 2024/24]

Afin de participer à la lutte contre le changement climatique et de diminuer les charges liées à la consommation électrique, Pauline GODET expose à l'assemblée l'intérêt de réduire la consommation énergétique des bâtiments en remplaçant l'éclairage traditionnel, obsolète et inadapté, par de nouvelles technologies plus performantes et économes en énergie.

Après une 1^{ère} tranche de travaux réalisée en 2023, dans les écoles de Brénaz, Hotonnes, Talissieu et Virieu le Petit, elle propose de réaliser une 2^{ème} tranche de travaux dans les écoles de Champagne en Valromey. Elle précise que deux entreprises ont été contactées. Elle présente les devis retenus pour le remplacement de l'éclairage actuel par un éclairage LED :

- École maternelle de Champagne-en-Valromey : Entreprise HAMELIN : 8 021,00 € (TVA non applicable)
- École primaire de Champagne-en-Valromey : Entreprise HAMELIN : 18 904,00 € (TVA non applicable)

Soit un montant total de travaux de 26 925,00 € HT.

Afin de mettre en œuvre ce programme, Pauline GODET propose de déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain au titre de la transition écologique et de l'État au titre de la DETR - Rénovation des bâtiments scolaires. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

- Subvention du Département de l'Ain au titre de la transition écologique : 5 385 €, soit 20% d'une dépense subventionnable de 26 925 € HT ;
- Subvention de l'État au titre de la DETR : 10 770 €, soit 40% d'une dépense subventionnable de 26 925 € HT ;
- Fonds propres du SIVOM du Valromey : 10 770 €, soit 40% du coût total des travaux HT.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte de réaliser les travaux et valide le plan de financement proposé.

14. Validation et financement des actions PEDT-PM 2024/2025. [Délibération N° 2024/25]

Cf compte-rendu de la commission « Action sociale, politique enfance-jeunesse, Ain'terlude en Bugey » du 6/06/2024.

Pauline GODET présente à l'assemblée les projets déposés par les écoles et les associations sous forme de fiches actions pour l'année scolaire 2024/2025. Elle précise que le comité des financeurs composé des membres de la commission sociale et de la MSA a pris connaissance de ces projets et a validé les subventions telles que présentées ci-dessous (la MSA, au titre du dispositif « Grandir en Milieu Rural » abonde à hauteur de 11 000 €).

Elle précise que plusieurs projets sont en attente de précisions.

| Intitulé de l'action | Porteur de l'action | Subvention MSA | Subvention SIVOM |
|-------------------------------------------|------------------------------------|----------------|------------------|
| Les adolescents "acteurs de leur projet" | Ain'terlude-en-Bugey | 700,00 € | |
| De la transformation aux consommateurs | Ain'terlude-en-Bugey | | 800,00 € |
| Mini stages, mini camp | ALFA3A | 3 330,00 € | |
| Pratique instrumentale | Val'Muse | | 4 500,00 € |
| Stage pratique instrumentale et théâtrale | Val'Muse | 2 350,00 € | 3 400,00 € |
| Éveil artistique intergénérationnel | Val'Muse | 1 700,00 € | 2 500,00 € |
| Etoiles en scène (école Virieu) | Observatoire et Cie Pierre d'Amyon | | 600,00 € |
| Étoiles en scène (école Montessori) | Observatoire et Cie Pierre d'Amyon | | 600,00 € |
| Ateliers astronomie | Observatoire Astronomie Nature | 350,00 € | 490,00 € |
| Cosmo club | Observatoire Astronomie Nature | 370,00 € | 500,00 € |
| Maternelle et cinéma | École Brénaz | | 659,00 € |
| Découvrir l'histoire à travers un musée | École Virieu-le-Petit | | 455,00 € |
| Ecole et cinéma | École Virieu-le-Petit | | 732,00 € |
| Ma maison, ma planète et moi | École élémentaire Champagne | | 1 240,00 € |
| Savoir rouler à vélo | École élémentaire Champagne | 450,00 € | 725,00 € |
| L'école à ciel ouvert | Écoles Champagne | | 1 600,00 € |
| Pratique chant chorale élèves/adultes | École élémentaire Champagne | | 675,00 € |
| Printemps du numérique, suite | École élémentaire Champagne | 960,00 € | |
| Pratique du basket | École élémentaire Champagne | | 938,00 € |
| Découverte chiens de traîneaux | École maternelle Hotonnes | | 696,00 € |
| Maternelle et cinéma | École maternelle Hotonnes | | 907,00 € |
| Le village des étoiles | École élémentaire Hotonnes | | 400,00 € |
| Musée de la Résistance et Déportation | École élémentaire Hotonnes | | 290,00 € |
| Cornélius et les déchets | Écoles Hotonnes | | 544,00 € |
| Festival Nature | Écoles Hotonnes | | 200,00 € |
| Karaté - Self défense | École Talissieu | | 856,00 € |
| Les déchets de la nature | École Talissieu | | 240,00 € |
| Fête de la science | Le LAB | | 1 100,00 € |
| Le printemps du numérique | Médiathèque du Valromey | 790,00 € | 2,00 € |
| TOTAL | | 11 000 .00 € | 25 649.00 € |

Interventions :

Il est demandé à la coordinatrice du PEDT-PM de réaliser un flyer pour présenter ces actions et mettre en avant le tarif préférentiel réservé aux familles du Valromey. Si la commune de Talissieu sort du SIVOM, l'école ne pourra plus prétendre à ce programme.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, valide les actions telles que présentées ci-avant.

15. Assistance du CDG01 dans le cadre du dispositif dérogatoire de promotion interne par détachement. [Délibération N° 2024/26]

Le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 a apporté les précisions nécessaires pour l'application de l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique qui a instauré un dispositif dérogatoire visant à favoriser la carrière des fonctionnaires titulaires en situation de handicap. Ce décret prévoit que jusqu'au 31 décembre 2026, ces derniers pourront accéder à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur par la voie du détachement dans les trois versants de la fonction publique.

Pour la fonction publique territoriale, il est précisé que le nombre des emplois susceptibles d'être offerts à ce détachement dérogatoire est fixé par l'autorité territoriale et que celle-ci peut déléguer au centre de gestion la mise en œuvre de la procédure de sélection (article 22 du décret n° 2020-569).

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L452-40,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et notamment son article 93,
Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Pauline GODET propose de confier au CDG de l'Ain la mise en œuvre de la procédure de sélection. Elle précise qu'aucune participation aux frais d'organisation de la procédure ne sera demandée par le CDG01, le financement étant assuré par la cotisation obligatoire.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

16. Budget général : décision modificative n°1. [Délibération N° 2024/27]

Suite aux opérations de cession de la maison forestière de la Lèbe au 31/12/2023, Pauline GODET indique à l'assemblée que la subvention versée au compte 204412 d'un montant de 183 422,39 € doit être amortie. Afin d'équilibrer cette opération dont la reprise des subventions se poursuit jusqu'en 2031, elle propose que cette subvention soit amortie sur 8 ans, ce qui représenterait des annuités de 22 927,80 €.

Les crédits correspondants n'étant pas prévus au budget primitif, elle propose à l'assemblée de voter l'ouverture de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes, tel qu'exposé ci-après :

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| R 2804412 : subv équip en nature - bâtiment | | | | 22 930 € |
| R 021 : Virement de section fonctionnement | | | 22 930 € | |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D 6811 : dot amort immob incorporelles | | 22 930 € | | |
| 023 : Virement à section investissement | 22 930 € | | | |

Le Comité syndical donne son accord à l'unanimité.

17. Questions diverses.

- A la question de Pierre BROUSSART sur l'activité du restaurant d'Arvières, Annie MEURIAU répond que les retours sont positifs. Cependant, se pose un problème de communication car l'ancien gérant n'a toujours pas supprimé son site internet.
- Lors de la séance du 3 avril dernier, des élus s'étaient interrogé sur les travaux de reconstruction de la digue et avaient demandé des précisions au service GEMAPI. Celles-ci sont jugées satisfaisantes.
- Le personnel du SIVOM ne pouvant assurer seul le travail de manutention lors du chantier de peinture de la médiathèque, il est fait appel aux élus et employés communaux disponibles pour aider dans cette tâche. Il est proposé de faire appel également aux adhérents.
- Pauline GODET a rencontré, à leur demande Serge MARIE et Olivier FISCHER de l'agence KOJAK qui sollicitent le SIVOM pour une aide à la diffusion du livre de Serge MARIE « la montagne aux colombes » (dépôt vente à la médiathèque, dans les mairies...) et l'informent d'un projet de parcours artistique et historique à l'échelle du SIVOM sur le thème de la résistance (dossier à l'étude).
- Le prochain comité syndical est fixé au 25/09 à 19h.

La séance est levée à 21h40

La Présidente
GODET Pauline



Le secrétaire de séance
BROUSSART Pierre

